

# PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
du lundi 21 novembre 2022, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



**PRÉSIDENCE** M. Florian Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation.

## 1. Appel

---

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents :** 36 membres

**Majorité absolue :** 19 voix

**Majorité qualifiée :** 25 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Jean-Michel Rossetti ; Roland Schorderet ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

**Excusés** 5 membres Malo Bortolini (PLR) ; Quentin Di Meo (PLR) ; Sarah Fuchs-Rota (PS) ; Sokol Mehmetaj (UDC) ; Céline Rufener Eschler (PLR) ;

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que quatre spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
3. Lettres et pétitions
4. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
5. Crédit-cadre de 466'000 francs sur quatre ans pour la digitalisation progressive de l'école Jean-Jacques Rousseau, en lien avec le programme cantonal éducation numérique
6. Crédit complémentaire de 645'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse
7. Classement du postulat socialiste relatif à la création des Ambulances des vallées neuchâtelaises
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

## **2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022**

---

GED 20606

Le procès-verbal suscite le commentaire suivant :

- M. Florian DREYER (PLR) rappelle qu'il n'est pas socialiste, mais bien PLR (page 238).

Ce procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **3. Lettres et pétitions**

---

Aucun courrier n'est parvenu au président.

## **4. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général**

---

GED acg18390 | rcg19548

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que cet arrêté, relatif aux fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général, a nécessité deux modifications de fond et deux modifications de forme.

Sur les modifications de fond, il s'agit de la sortie des deux membres du service des ambulances du Val-de-Travers, qui quittent le giron communal au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi, il est normal que ces personnes puissent être élues lors des prochaines élections communales. Il y a également la création d'un poste de délégué à l'énergie, accepté par la commission de gestion et des finances (CGF). Comme il s'agit d'un poste de cadre, le Conseil communal souhaite l'ajouter à cette liste des fonctions incompatibles.

Les deux autres modifications sont purement formelles et permettent d'avoir un document toiletté.

La parole n'étant pas demandée, ni par la commission des règlements (CRègl), ni par les groupes et l'entrée en matière pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

**C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général**, telle que présentée par le Conseil communal.

#### **5. Crédit-cadre de 466'000 francs sur quatre ans pour la digitalisation progressive de l'école Jean-Jacques Rousseau, en lien avec le programme cantonal « éducation numérique »**

GED acg18939 | rcg17123

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe CALAME (cc) indique que l'objectif de ce crédit-cadre est triple. Le premier objectif est de poursuivre le déploiement commencé en 2015 et l'installation de projecteurs dans les salles de classe. Ce projet avait débuté par le collège de Longereuse, où aujourd'hui la quasi-totalité des salles sont équipées d'un système de projection. Toutefois, les crédits de l'époque n'allaient pas plus loin que cela et prévoyaient de s'arrêter au cycle 3, en 9<sup>e</sup> année. Il est désormais souhaité d'équiper également les classes des deux autres cycles, en commençant par le cycle 2, avec des moyens de projection modernes.

Le deuxième objectif est de permettre le remplacement de tableaux dans les classes. La plupart de ceux-ci devient relativement vétuste. La direction de l'école et le Conseil communal ont fait le choix d'opter pour un système qui permet de répondre aux deux besoins : celui de la vidéoprojection et celui de l'utilisation traditionnelle et variée par les enseignants.

Le troisième objectif est de suivre le programme cantonal d'éducation numérique. Ce n'est pas une spécialité neuchâteloise, mais bel et bien une modification du Plan d'étude romand (PER), voulu par la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) et ayant pour but d'introduire à l'école l'éducation numérique, non pas juste comme outil, mais comme un nouveau domaine d'enseignement. Il s'agit d'un programme qui est décliné de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année, avec des objectifs différenciés, qui vont de l'apprentissage du positionnement de la souris sur un écran, d'identifier le bouton marche/arrêt d'une tablette, chez les tout-petits, jusqu'au pilotage de robots, avec un langage de programmation, au cycle 3. Toute une palette d'objectifs et de cours a été créée pour l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire. Plus on avance dans les années, plus il devient important et nécessaire d'avoir un outil de vidéoprojection moderne pour permettre aux élèves, non seulement d'utiliser des ordinateurs en fond de classe, comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans la totalité des classes du JJR, mais aussi à l'enseignant de disposer, en frontal, d'un ordinateur connecté à cet équipement de vidéoprojection pour pouvoir déployer ce nouveau programme.

Le Conseil communal a choisi l'outil du crédit-cadre pour pouvoir procéder par étapes. Comme indiqué dans le rapport, le premier collège serait le B8 à Fleurier. Celui-ci devrait être équipé dès que le délai référendaire sera écoulé, puisque les travaux de câblage de ce collège ont déjà été réalisés. Il faut savoir que l'éducation numérique a été introduite au degré 7 à partir de cette année scolaire (2022-2023). On est donc déjà un peu en retard par rapport aux besoins. Le rapport mentionne également le déploiement selon les années ; tous les niveaux ne commencent pas en même temps. La priorité est actuellement d'équiper les salles des 7<sup>e</sup>. Le crédit-cadre permet aussi, au fil des mois et des projets de renouvellement, de reconsidérer à chaque fois le besoin. Plus on descendra dans les années scolaires, plus le besoin sera « à questionner ». Par exemple, dans les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>, il ne sera peut-être pas très utile de déployer partout des systèmes comme ceux-ci. Pour référence, l'ÉORÉN, plus grand cercle scolaire du canton, qui regroupe tout Neuchâtel et le Littoral, a fait le choix, par une seule demande de crédit, d'équiper toutes les classes jusqu'à la 3<sup>e</sup> année uniquement. Le projet du cercle scolaire de Val-de-Travers prévoit quatre années, donc douze appareils par an, soit quarante-huit appareils, ce qui permettrait de descendre jusqu'en 3<sup>e</sup> année également.

Si on peut avoir de nombreuses craintes sur le temps d'écran, thématique extrêmement importante de nos jours, quoi de mieux que d'enseigner les bonnes pratiques à l'école afin que les enfants soient conscients, dès leur plus jeune âge, des risques du numérique, du temps d'écran, des médias et des réseaux sociaux. Un des objectifs de ce programme est aussi de sensibiliser les élèves, dès leur jeune âge, sur les risques associés au numérique, allant jusqu'au risque de harcèlement.

M. Calame indique que chacun devrait avoir sur sa table une proposition de contre-amendement, puisque le parti socialiste déposera tout à l'heure un amendement. Il ne souhaite pas en discuter avant le dépôt de celui-ci, mais indique que le Conseil communal proposera ce texte le cas échéant.

#### Contre-amendement du Conseil communal

Titre : Crédit du Conseil général de 230'000 francs pour la digitalisation partielle de l'école Jean-Jacques Rousseau en lien avec le programme cantonal « éducation numérique »

Article premier : Un crédit 230'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'achat de matériel informatique et de mobilier, en lien avec le programme cantonal « éducation numérique ».

Article 2 : *Suppression de l'alinéa 1*

Le président passe la parole à la commission de gestion et des finances.

M. Jean-Marc HIRSCHY (président CGF) s'exprime en ces termes : « *La commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit-cadre le 24 octobre dernier. La Commission soutient le programme cantonal visant à introduire l'éducation numérique comme branche disciplinaire. Cependant, la Commission regrette que le Canton ne prenne pas en charge l'intégralité des coûts de mise en place. En effet, dans le cas de notre commune, de nombreuses classes nécessiteront l'installation de l'infrastructure nécessaire qui est aujourd'hui inexistante ou désuète. Il appartient donc aux cercles scolaires, c'est-à-dire aux communes, de consentir les investissements nécessaires.*

*Pour ce faire, le Conseil communal propose une solution bien pensée, notamment du point de vue des « tableaux noirs » qui ne pourront plus être appelés ainsi car ils combineront à la fois plusieurs pans de tableaux noirs avec un tableau blanc pour marqueurs sur lequel un projecteur à courte focale sera intégré. Cette solution donnera un maximum de liberté et de flexibilité aux professeurs, qui pourront choisir leur méthode pédagogique préférée et migrer progressivement vers une solution numérique. La Commission est, en effet, consciente que l'ensemble du corps enseignant n'est pas encore converti au numérique et apprécie cette solution moderne et respectueuse de tous les styles d'enseignement.*

*Dans le cadre du programme cantonal Education Numérique, ce matériel est uniquement nécessaire pour les classes de 8<sup>e</sup> année et du cycle 3 (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>). Sachant que les classes du cycle 3 sont déjà toutes équipées, il est donc urgent d'équiper en priorité les classes du collège B8. Ce crédit-cadre de quatre ans permettra ensuite d'équiper progressivement les autres classes du cycle 2 puis celles du cycle 1 en fonction des besoins et des intérêts des professeurs.*

*La Commission a préavisé favorablement cette demande de crédit-cadre par 7 voix et 1 refus. »*

Le président passe la parole aux différents groupes.

Mme Gloria DIAS (PS) prend la parole ainsi : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et tient à en remercier ses auteurs. Avant toute chose, nous ne souhaitons pas combattre l'entrée en matière pour que le débat puisse avoir lieu et surtout car nous pensons que la digitalisation du JJR peut être faite par étapes, d'où la proposition d'amendement que nous déposons qui scinde le crédit-cadre en un crédit simple de 230'000 francs. De ce fait, la contreproposition du Conseil communal (que nous remercions pour la prise en considération) nous convient puisqu'elle s'aligne sur l'amendement déposé et n'entrave en rien l'idée de base du projet.*

*En effet, la suggestion avancée permettrait au Législatif de suivre chaque phase et de faire preuve de vigilance. En accompagnant pas à pas, le Conseil général évaluera ainsi si la Commune peut se permettre*

*d'aller de l'avant ou alors si elle doit ralentir ou privilégier d'autres besoins pédagogiques pour les élèves de notre commune.*

*L'équilibre difficile à trouver pour nous tous est d'apporter les réponses nécessaires au perfectionnement des enseignements sur un plan pédagogique tout en minimisant les nuisances possibles pour les élèves. Le but n'est pas de se passer du numérique mais plutôt d'en faire un usage réfléchi et progressif.*

*Avant d'équiper l'entier d'un cercle scolaire d'infrastructures numériques, nous nous donnerions ainsi l'occasion de tester et d'y aller étape par étape. Tout comme de voir comment résiste ce matériel et ce qui peut être le plus pertinent pour chaque cycle et chaque degré en fonction des besoins et des retours au fur et à mesure de tous les acteurs.*

*La digitalisation excessive a également des effets négatifs :*

- *Pour la santé : avec une surexposition, de plus dès un trop jeune âge.*
- *Logistiquement en ce qui concerne la fragilité et la résistance de l'équipement tout en tenant compte de l'obsolescence desdits équipements et le roulement de remplacement à mettre en place.*
- *Financièrement : car les temps annoncés étant durs, scinder les dépenses en fonction des capacités budgétaires de la Commune année après année semble plus prudent.*

*La digitalisation comprend aussi des effets questionnants, qui doivent encore être clarifiés et pour lesquels, au sein des instances cantonales, des incitations à la réflexion sont soulevées, comme l'impact du numérique dans un bilan CO<sub>2</sub>, qui doit encore être établi, et l'aspect éthique du stockage de données.*

*Pour finir, à long terme, dans le cadre du PER et du programme cantonal d'éducation numérique, nous devons digitaliser les infrastructures scolaires des cycles 2 et 3 à Val-de-Travers, mais nous ne pouvons pas ignorer les difficultés financières qui se présentent et se présenteront, tout comme nous avons l'obligation de prioriser les besoins de nos élèves. Voter ce crédit, converti en crédit simple, donc scindé, nous permettra de voir si d'autres besoins pédagogiques dans cette perspective sont à prioriser, notamment sur le plan de l'inclusion. Nous devons réfléchir progressivement où mettre l'argent dans le domaine pédagogique.*

*Suite aux arguments évoqués, les conseillers généraux socialistes accepteront cette contreproposition de sous-amendement pour un crédit simple de 233'000 francs pour la digitalisation au JJR de Val-de-Travers afin d'engager ces dépenses conséquentes au fur et à mesure et ceci sans diminuer les intentions du projet, tout en gardant à l'esprit les besoins pédagogiques prioritaires des élèves de Val-de-Travers. »*

#### **Amendement du groupe PS**

Titre : ~~Crédit-cadre~~ du Conseil général de ~~466'000~~ 230'000 francs pour la digitalisation ~~progressive~~ partielle de l'école Jean-Jacques Rousseau en lien avec le programme cantonal « éducation numérique »

Article premier : Un ~~crédit-cadre~~ de ~~466'000~~ 230'000 francs est accordé au Conseil communal pour la période ~~2022 à 2026~~ pour l'achat de matériel informatique et de mobilier en vue de la digitalisation progressive de l'école Jean Jacques Rousseau, en lien avec le programme cantonal « éducation numérique ».

Article 2 : *Suppression de l'alinéa 1*

Mme Adriana IOSET (POP) prend la parole en ces termes : « *Le groupe POP comprend bien que le projet de digitalisation de l'école répond à des directives cantonales et au Plan d'action en faveur de l'éducation numérique de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).*

*Il faut être de son temps. Aujourd'hui, personne n'échappe à l'informatique. Nous soutenons pleinement l'idée de former nos enfants et nos jeunes à cette réalité afin de les responsabiliser, leur apprendre à se protéger et les préparer pour leur futur professionnel, créant ainsi dans ce domaine une relative égalité*

*des chances (égalité pour laquelle le POP se bat). Une telle formation évitera aussi que la culture numérique des élèves soit faite uniquement de consommation.*

*Cependant, quelques doutes surgissent à la lecture du rapport de notre Conseil communal.*

*Celui-ci déclare tenir en compte la durabilité tout en acceptant une obsolescence programmée de quatre ans pour l'équipement informatique. Quel est le message donné alors à nos élèves ? Est-ce que c'est comme ça qu'on les éduque à la durabilité ? Et si on remplaçait les ordinateurs seulement une fois qu'ils auraient rendu l'âme ? Et si pour apprendre à programmer on utilisait des ordinateurs en fin de course éliminés par des services de la commune ou de l'Etat ? Et si on achetait des ordinateurs recyclés à Ecoval ? Est-ce que ces possibilités ont été étudiées lors de la préparation du rapport qui nous est soumis ce soir ? Ou la durabilité a-t-elle été mentionnée juste pour être dans l'air du temps ?*

*De plus, notre sentiment est que le rapport du Conseil communal a été rédigé en prenant en compte des aspects purement matériels sans clairement décrire l'impact quotidien (positif et/ou négatif) sur les cours et les élèves. Je cite le journaliste Joël Depommier : « Fétichisme technologique ou véritable atout dans l'enseignement ? »*

*D'autres pays et d'autres cantons se sont déjà embarqués dans le « tout numérique » à l'école et les conclusions n'en sont pas toujours très réjouissantes. Selon les résultats du programme PISA de l'OCDE qui nous est bien connu, les élèves utilisant très fréquemment les ordinateurs à l'école obtiennent de bien moins bons résultats en compréhension de l'écrit. Notre école ne brille pas par le niveau de lecture des enfants finalisant leur éducation obligatoire. La digitalisation va-t-elle apporter la solution à ce problème ?*

*Qui n'a pas entendu parler de l'incidence néfaste des écrans chez les enfants de tout âge, en particulier les tout-petits ? Quand le projet MAE (« Ma journée à l'école ») sera mis en place, il ne faudrait pas qu'il devienne « Ma journée devant les écrans » !*

*Il faut être de son temps. Notre temps est celui de l'urgence climatique, de la recherche d'une solution pour que notre société arrête de contaminer l'air, la terre, la mer... Une des recommandations que nous entendons sans cesse est de réduire les déchets que nous produisons dans nos pays dits développés. Comment ce projet d'équiper les enfants, les enseignants et les classes de matériel qui, au moins pour le moment, n'est surtout pas biodégradable cadre-t-il là-dedans ?*

*Parce qu'il n'y aura pas que le nouveau matériel installé qu'il faudra trier, recycler ou enterrer quelque part au Tiers-monde dans quatre ans. Il y a aussi les rétroprojecteurs qui ont servi jusqu'à maintenant (dont l'obsolescence est sûrement à plus long terme que pour les beamers) et qui sont toujours en état de marche. Que vont-ils devenir ? Et les tableaux noirs ? On pourrait les brûler quand nous aurons des coupures de gaz cet hiver, ça c'est moins problématique.*

*Il faut être de son temps. De cette législature aussi. Il s'agit d'une législature à chiffres rouges. Nous ne développerons pas ici le pourquoi et le comment d'une situation financière où les rentrées communales sont moins grandes que les sorties. À la droite de nous expliquer comment tourner en réduisant les impôts qui sont, jusqu'à nouvel avis, la source de revenus de l'Etat. Elle nous répondra peut-être qu'il faut couper dans les investissements et les dépenses tout en restant dans la croissance. Surréaliste, n'est-ce pas ? On finira peut-être par tout privatiser et par créer une Sàrl communale.*

*« Décroissance » est un gros mot. Parlons plutôt de sobriété. Notre groupe propose que le projet de digitalisation de l'école de Val-de-Travers soit envisagé avec sobriété. Nous souhaitons que l'outil numérique soit utilisé seulement s'il apporte une plus-value pédagogique. Ce n'est qu'un bon outil et non pas une baguette magique que l'on peut agiter pour faire disparaître les inégalités et l'échec scolaire.*

*C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que, lors de la mise en place de la digitalisation scolaire, notre Conseil communal fasse preuve de calme, d'équilibre et de mesure et qu'il n'aille pas plus vite que ce que le Canton et la CIIP nous imposent.*

*Au mois de septembre, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté une recommandation du groupe VertPOP invitant le Conseil d'Etat à reconsidérer le déploiement de sa stratégie sur l'éducation numérique de manière plus durable et raisonnée. L'objet faisait référence au cycle secondaire II. Pourquoi ne pas l'appliquer à l'école en entier ?*

*Notre groupe soutiendra l'amendement proposé par le groupe socialiste.*

*Certaines et certains trouvent que le fait d'être « à la pointe technologique » à notre école pourrait inciter de nouvelles familles à venir s'installer à Val-de-Travers. Notre groupe propose plutôt de présenter une image de « la Commune qui prend avant tout soin de ses enfants et de ses jeunes ».*

*Soyons de notre temps – restons prudents, sobres et humains. »*

Mme Naomi HUMBERT (Les Verts) prend la parole à son tour : « *Nous en sommes toutes et tous conscients, notre monde se transforme de jour en jour avec la révolution numérique. Dans la vie de tous les jours, nous sommes amenés à être connectés pour les tâches dites « simples », comme pour prendre un billet de transport public, payer les factures ou encore pour se connecter sur « Pronote » lorsqu'on a des enfants, pour ne citer que quelques exemples.*

*Il va donc de soi que l'éducation numérique fait sens dans l'enseignement obligatoire. Cependant, les enfants ne cessent d'être dans un environnement avec des écrans et il ne semble pas nécessaire, pour les plus petits, de rajouter du temps d'écran à l'école, tout en sachant que l'utilisation d'appareils numérique de façon trop précoce nuit au développement de l'enfant.*

*Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si les parents ont été consultés pour connaître leur point de vue concernant cette éducation numérique.*

*Nous votons aujourd'hui sur un crédit-cadre afin d'équiper 48 classes dont des classes du cycle 1. Pour rappel, le cycle 1 englobe les enfants âgés de quatre à sept ans. Selon le rapport du Grand Conseil du 20 novembre 2019, les enseignant·e·s du cycle 1 ont déjà beaucoup à faire et pour éviter une surcharge, l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation souhaite fournir un maximum de contenus pédagogiques prêts à l'emploi, souvent débranchés. Notre groupe soutien cette démarche et ne voit donc pas la nécessité de se précipiter pour équiper ces classes.*

*Pour ces raisons, nous allions nous abstenir à ce présent rapport mais, finalement, nous accepterons la contre-proposition avec la demande de crédit de 233'000 francs. »*

M. Caryl TÜLLER (PLR) s'exprime ensuite : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant cette demande de crédit-cadre de digitalisation des écoles. Néanmoins, nous demandions des précisions sur certains éléments.*

*Nous sommes convaincus du matériel choisi de dernière génération mais toutefois une question se pose concernant la partie « noire » des tableaux sélectionnés par la direction de nos écoles.*

*Nous aimerions être sûrs du choix des éléments noirs du tableau, qui pour nous appartiennent au passé. Ceci peut limiter la motivation des enseignants à migrer vers l'utilisation de ces nouveaux moyens d'éducation numériques.*

*Notre groupe se demande également si une formation suivie par les enseignants va faire l'objet d'une évaluation, afin d'être persuadé qu'ils sauront utiliser adéquatement le nouveau matériel mis à disposition.*

*Cependant, le groupe PLR est favorable à cette demande de crédit du Conseil communal. »*

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *L'UDC a pris connaissance du présent rapport avec grand intérêt.*

*L'importance du développement des connaissances informatiques des élèves n'est pas contestée par l'UDC, tout comme le développement des méthodes de travail par le biais de l'informatique ou encore la prévention nécessaire quant à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux.*

*Cependant, l'UDC reste réservée quant à la pertinence de réaliser ce développement-ci maintenant.*

*La première raison est que les finances communales ne sont pas au beau fixe et rajouter une dépense de cet ordre ne serait pas de nature à consolider le budget. Malgré certains impératifs liés à la politique cantonale, rappelons que tout ce qui touche à la formation est de loin le poste le plus coûteux dans le budget de notre commune. Par ailleurs, est-il vraiment nécessaire de se lancer dans un tel investissement alors que le Canton ne l'impose pas ?*

*La deuxième raison est d'ordre énergétique ; les installations informatiques et de projection, ça consomme de l'électricité (beaucoup d'électricité même). À l'heure où la population est appelée à réaliser des économies de toutes parts, où nous supprimons l'éclairage public en faisant fi des préoccupations sécuritaires de la population, où la conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga n'a tellement pas su prendre ses responsabilités qu'elle demande aux Suissesses et aux Suisses de « prendre des douches à deux » ou de ne « pas préchauffer le four quand on cuisine », tout cela dans l'un des pays les plus riches et les plus prospères du monde, Mesdames et Messieurs, est-il donc vraiment pertinent d'encourager maintenant la poursuite du développement d'une installation coûteuse et gourmande en énergie qui, en définitive, n'est pas vitale pour la bonne marche de l'enseignement de nos enfants ?*

*Au regard de ce qui précède, l'UDC ne soutiendra aucune des propositions suggérées. »*

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) affirme que, pour son groupe, il est évident que l'école doit être bien équipée sur le plan numérique. Néanmoins, il pense qu'il est important de préserver les élèves du « tout numérique ». Aujourd'hui, la tendance est à la sobriété dans ce domaine afin de combattre les effets néfastes et de tenir compte du coût énergétique très grand engendré. D'autre part, le Conseil communal annonce des économies de papier, or la réalité et les expériences passées montrent, au contraire, que c'est une augmentation de la consommation de papier à laquelle il faut s'attendre.

En conclusion, il annonce que le groupe AGORA est mitigé, mais votera ce crédit avec l'amendement du parti socialiste.

M. Emil MARGOT (PS) demande une suspension de séance afin de pouvoir discuter de l'amendement et du contre-amendement proposés.

Le président accorde cinq minutes. La séance reprend à 20 h 37.

M. HIRSCHY (PS) annonce que le groupe socialiste retire son amendement en faveur de celui du Conseil communal. Dans le cas où ce dernier serait refusé, le groupe socialiste s'opposera à la demande de crédit-cadre.

M. CALAME (cc) remercie les groupes pour l'accueil globalement favorable. Il répond tout d'abord à la CGF, qui regrette que le Canton ne paie pas l'infrastructure, en expliquant que cela n'est pas aussi évident qu'il peut paraître. En décortiquant le rapport 19032 du Conseil d'Etat, on trouve un article stipulant que « en fonction des souhaits exprimés par la direction du Centre ainsi que du contexte spécifique à chaque centre, des coûts supplémentaires d'installation pourraient apparaître. » Ainsi, c'est bien dans le rapport relatif à l'utilisation du budget de l'Etat que ceci est indiqué et M. Calame assure qu'il tentera de récupérer tout ou partie de ces coûts auprès du Canton. Mais d'abord il faut avoir un crédit, des projets, pour pouvoir adresser une demande en ce sens.

Concernant le déploiement mentionné par la CGF seulement à partir de la 8<sup>e</sup>, M. Calame corrige sur le fait que c'est bien à partir de la 7<sup>e</sup> année où le type d'enseignement diffère et requiert ce dispositif.



La digitalisation par étapes est tout à fait dans l'optique du Conseil communal, c'est pourquoi il a choisi l'outil du crédit-cadre. Celui-ci permet de laisser prendre au Conseil communal de nombreuses décisions successives, quasiment pour chaque collègue. Le PS suggère un crédit simple par son amendement. Ceci aurait plutôt tendance à encourager l'Exécutif à y aller d'un seul coup et à négocier des rabais plus importants en faisant une commande plus conséquente en une fois, plutôt qu'en les séparant par étapes. Toutefois, le Conseil communal veillera aux appels au calme, à l'équilibre et à la mesure du Législatif pour ne pas aller plus vite que la musique.

Pour ce qui est des autres besoins pédagogiques, notamment sur le plan de l'inclusion, il est évident que ce soit pour enseigner du numérique ou des mathématiques ou faire de l'inclusion, l'un ne va pas empêcher l'autre. La thématique de l'inclusion est totalement différente du programme numérique. Elle considère la prise en charge et le personnel supplémentaire, plutôt que l'équipement. Le Conseil communal conserve toutefois le cap dans le but de tendre vers l'inclusion, celle-ci ayant toutefois ses limites.

M. Calame peut partager les constats concernant l'obsolescence programmée : récupérer des ordinateurs en fin de course ou chez EcoVal serait idéal. Toutefois, ni le Conseil communal ni la direction de l'école n'ont cette prérogative. Le choix de l'équipement revient au SIEN. Les seuls choix possibles sont entre un « all-in-one », un appareil dans lequel on trouve tout : écran, disque dur, ... ou alors un ordinateur portable ou une tour. Il n'est pas possible d'aller acheter des PC chez MediaMarkt parce qu'ils sont moins chers, ni de récupérer les vieux PC de l'administration parce qu'ils sont encore en bon état. Il faut se rappeler que les ordinateurs à l'école se trouvent sur le réseau pédagogique neuchâtelois, qu'ils sont maintenus par les services cantonaux et qu'il n'est même pas possible d'installer soi-même un logiciel sur un de ces appareils. Le SIEN pilote, choisit l'équipement, assure la sécurité et la connexion au réseau. La seule action possible au niveau de la Commune est celle du financement des achats.

M. Calame ne souhaite pas apporter d'élément au débat concernant le fétichisme ou l'atout pédagogique. Que *Ma journée à l'école* devienne *Ma journée devant un écran* n'est pas pertinent non plus car ce sont deux choses bien distinctes : *Ma journée à l'école* concerne les repas de midi ; on imagine mal YouTube tourner non-stop dans une salle de classe pendant la pause de midi ; les enseignants ne font quand même pas n'importe quoi. On peut raisonnablement avoir confiance en la formation que les enseignants ont reçue sur le sujet. Une formation a donc bien été dispensée, puisqu'il s'agit d'un nouveau domaine d'enseignement et pas uniquement d'outils mis en place. Ces formations continues se poursuivent encore ; il n'y a cependant jamais d'évaluation dans tout le processus des formations continues des enseignants. Tous n'ont toutefois pas la même fibre ou motivation à intégrer les nouvelles méthodes et à utiliser de nouveaux outils, mais la demande vient depuis longtemps du corps enseignant, notamment de poursuivre avec le déploiement des vidéoprojecteurs comme à Longereuse. On s'attend donc à un entrain général plutôt qu'à un manque de motivation de peur de voir évoluer ces méthodes d'enseignement. Ni les parents ni les enseignants n'ont été consultés ; il serait alors impossible d'avancer tant les avis divergeraient.

Les Verts parlaient aussi du rapport se limitant au cycle 1. Ceci n'est pas correct ; c'est principalement le cycle 2 qui est visé (5, 6, 7 et 8H). Pour le cycle 1, comme mentionné en préambule, seront peut-être concernés par la suite les 3 et 4H. Dans la mesure où le crédit demandé sera probablement scindé en deux, il s'agira de donner la priorité au cycle 2 dans un premier temps.

En réponse au PLR qui demande pourquoi avoir conservé une partie noire des tableaux, M. Calame explique qu'il y a plusieurs styles d'enseignants : ceux qui maintiennent et qui désirent poursuivre avec la craie blanche et le tableau noir ; ceux qui en ont marre et qui veulent des tableaux blancs pour pouvoir utiliser des stylos. Ceux-ci ont aussi un coût ; si on diminue le coût des craies, celui des stylos va sérieusement augmenter si d'aventure tout le monde devait passer à l'écran blanc. L'objectif est de permettre de donner des solutions pour toutes les mesures d'enseignement. Il faut aussi savoir que certains utilisent aussi le tableau noir pas forcément pour écrire à la craie, mais pour inscrire des choses qui doivent rester de façon plus durable ; des éléments qui vont être affichés sur la partie extérieure... La Direction et les quelques enseignants consultés sont convaincus que ce choix est pertinent, tout comme le service de l'enseignement obligatoire, qui estime qu'il est en *adéquation avec les visées cantonales, pertinent, raisonnable et permettra des solutions d'apprentissage flexibles et adaptées*, dicit Jean-Claude Marguet, chef du SEO.

Le groupe UDC estime qu'il s'agit d'une dépense pas nécessaire, en tout cas pas maintenant... le Conseil général en décidera. Il est toujours possible de repousser les choses, mais le programme « éducation numérique » fait l'opportunité de ce crédit, dans le but de le suivre et de s'intégrer dans ce projet cantonal.

M. Calame remercie encore le PS d'avoir retiré son amendement au profit de celui du Conseil communal.

M. Sébastien BURRI (PLR) indique avoir été attentif lors de tous les débats et que ce domaine est un peu son fonds de commerce, bien qu'un étage après l'école obligatoire. Il souhaite rappeler ce qu'est l'éducation numérique à l'école obligatoire et ces trois buts essentiels :

- La compréhension du fonctionnement du numérique.
- Rendre attentif sur les dangers du numérique. Les jeunes, aujourd'hui, sont des consommateurs, ils ne savent pas utiliser le numérique.
- Apprendre à utiliser de manière simple les bases de cette technologie.

M. Burri a également entendu que le moyen numérique est un moyen numérique de plus. C'est un moyen pédagogique de plus, c'est un moyen moderne, ce n'est pas LE moyen d'enseignement – toutes les études pédagogiques le démontrent aujourd'hui – on ne peut pas faire que du numérique en enseignement, ce serait la mort des élèves, mais aussi la mort du corps enseignant. Celui-ci va donc se protéger, du moins M. Burri l'espère.

Il est nécessaire d'avoir une adaptation progressive de la pédagogie numérique. Aujourd'hui, cela est bien visible dans la formation professionnelle, les lycées : on rentre avec les moyens numériques en plein dans l'enseignement. 2025 sera l'aboutissement : toutes les filières du secondaire II seront en moyens numériques. Alors aujourd'hui, se pose la question de savoir ce que l'on fait pour nos jeunes. Il faut les aider à apprendre à utiliser ces moyens pour être performants à futur. Ainsi, ils doivent savoir les utiliser avant d'arriver en formation professionnelle. Si cela n'est pas fait, nous aurons une « facture » vis-à-vis de la jeunesse future. Car si elle ne maîtrise pas les bases du numérique en sortant de l'école obligatoire, elle ne pourra pas travailler avec le e-book des associations professionnelles, ne pourra pas aller sur les différentes plateformes de ces associations, ni ne pourra travailler avec les programmes numériques et pédagogiques mis en place, que ce soit dans les secteurs du bâtiment, de l'automobile, des métiers de la bouche, etc.

Le rôle qu'il faut impérativement garder en vue aujourd'hui, c'est que demain nos enfants doivent avoir la même chance que les autres. Il est donc indispensable de faire ce pas, d'aller de l'avant et de soutenir ce déploiement.

Bien sûr, le fait d'être toujours face à un écran est négatif, M. Burri en est conscient. Malheureusement, la société est ce qu'elle est et ce n'est pas à l'école de la changer. Lorsqu'on sort des leçons, on voit les jeunes s'asseoir sur les bancs et jouer sur leurs smartphones. Ils ne communiquent même pas entre eux, lorsqu'il s'agit de classes parallèles, pour savoir s'ils ont eu une interrogation ; c'est facile pour l'enseignant, il les en remercie.

La connaissance du numérique permettra également, à futur, d'améliorer le niveau professionnel des techniciens. Aujourd'hui, les bâtiments sont gérés de manière électronique, avec des programmes pour la température, le niveau d'humidité, l'ensoleillement, l'inertie, etc. Il est donc essentiel que les futurs techniciens soient performants. Si nous ne mettons pas un pied à l'étrier pour faire ce travail et que nous ne rattrapons pas le peloton, parti de la Suisse allemande et qui nous devance, nous aurons des professionnels « à moitié prix ». M. Burri n'est pas convaincu que c'est ce dont l'environnement a besoin aujourd'hui.

Mme IOSET (POP) souhaiterait un commentaire du Conseil communal par rapport au programme PISA et aux capacités de lecture des enfants dans les pays qui ont passé au tout informatique. Elle précise encore que le POP soutiendra l'amendement proposé et, s'il ne passe pas, refusera le rapport.

M. CALAME (cc) répond ne pas avoir la réponse par rapport à PISA, mais se renseigne volontiers.

**L'entrée en matière** étant combattue, le président la met au vote.

Elle est **acceptée par 30 OUI, contre 5 NON.**

Le président passe ensuite au vote de **l'amendement** proposé par le Conseil communal.

Il **est accepté par 30 OUI, contre 5 NON.**

Le président passe ensuite à l'examen détail au vote de l'arrêté.

C'est **par 30 OUI, contre 5 NON, que le Conseil général accepte un crédit de 233'000 francs pour la digitalisation partielle de l'école Jean-Jacques Rousseau**, en lien avec le programme cantonal éducation numérique, tel qu'amendé par le Conseil communal.

## **6. Crédit complémentaire de 645'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse**

---

GED acg17968 | rcg17586

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves FATTON (cc) indique que ce crédit vient en complément de celui de 8,6 millions voté en septembre 2021. Pour rappel, ce crédit doit permettre la réalisation de :

- une structure préscolaire de 60 places ;
- une structure parascolaire de 40 places ;
- une nouvelle infirmerie ;
- la réunification des bibliothèques ;
- l'amélioration des bureaux de la direction et du service socio-éducatif ;
- ainsi que la redéfinition des espaces verts et préaux pour les futurs groupes d'utilisateurs.

Le montant proposé à l'époque était considéré comme fiable à  $\pm 10\%$ , soit situé en 7,8 millions et 9,5 millions. Le constat aujourd'hui est que ce crédit est insuffisant. Le Conseil communal a jugé important de stopper le processus des travaux et de demander un complément de crédit avant leur exécution.

Au niveau de la démarche, les coûts de construction connaissent une importante volatilité. Pour l'Exécutif, il était important, dès le début du projet, de pouvoir être rassuré au niveau des coûts financiers. Une fois le crédit voté et le délai référendaire passé, le dicastère des infrastructures et celui de la jeunesse et de l'enseignement, ainsi que le bureau qui accompagne la Commune dans ce projet, ont tout mis en œuvre pour rapidement mettre en place l'ensemble des soumissions. Ceci permettant de vérifier si les estimations au niveau financier étaient correctes. Les premières soumissions ont été publiées le 31 mai 2022, les dernières le 19 août, donnant ainsi une vision de 90 % des coûts. Ce sont des procédures de marchés publics qui ont été lancées, en fonction des sommes demandées, de gré à gré, sur invitation, ou avec une ouverture sélective par le biais de SIMAP. Ainsi, l'ensemble des codes des frais de construction (CFC), qui se trouvent en page 2 du rapport, ont été contrôlés, traités et sont prêts à l'adjudication si le crédit complémentaire soumis ce soir est accepté. Le 90 % des coûts mentionnés précédemment représente ainsi 8'416'983 francs. Il reste donc encore 10 % à attribuer, pour une somme de 824'593 francs. Ceux-ci ont d'ores et déjà été majorés de 10 % puisqu'on estime que l'évolution des coûts de la construction n'a pas beaucoup changé depuis les mois de mai et d'août. Ceci permet d'être plus serein par rapport à l'attribution des 10 % restants. Le crédit total est ainsi porté à 9'241'575 francs, soit une augmentation de 641'000 francs ou 7,5 % par rapport au crédit alloué en septembre 2021. Dans

cette somme, plus de 396'000 francs sont des *divers et imprévus*. Ils ne sont pas importants, mais permettront de maintenir les coûts jusqu'à la fin de la démarche.

Pour rappel, l'augmentation est due pour :

- 200'000 francs de travaux préparatoires.
- 87'000 francs d'aménagements intérieurs et extérieurs.
- Surcoût dû à des pieux. Une fois le premier crédit accepté et des études supplémentaires menées, il s'est avéré que des pieux supplémentaires étaient nécessaires ainsi que l'installation de longrines.
- 174'000 francs environs de surcoûts sur les soumissions rentrées.
- Différents éléments d'amiante ont été découverts, dont des joints en PCB qui font la liaison entre les deux bâtiments. Il n'est pas possible de juste les gratter et les remplacer, il faut aussi couper le béton à côté, où les PCB ont migré.
- 10 % pour des travaux de mise en soumission supplémentaire.
- Et finalement, une majoration de 10 % des 10 % de travaux restant à attribuer.

Ceci signifie qu'il y a un dépassement de crédit de 645'000 francs. Ainsi, pour poursuivre ce projet et ne pas se taire et arriver à la fin avec une augmentation significative, le Conseil communal a préféré repasser devant le Législatif pour demander ce complément de crédit, qui lui permettra de mandater les différentes entreprises et ainsi pouvoir attaquer ces travaux dès le début de l'année 2023 dans de bonnes conditions financières.

M. Fatton passe ensuite la parole à M. Calame pour ce qui est des besoins en mobilier et fonctionnement de cette nouvelle structure.

M. CALAME (cc) poursuit en expliquant que c'est toujours dans cette optique de transparence de donner aujourd'hui au Conseil général la possibilité de comprendre l'ensemble des enjeux. La fin du rapport, ses sections 3 et 4 du moins, détaille les éléments connus à ce jour de ce qui va encore manquer à l'avenir pour pouvoir non seulement terminer le projet d'extension de Longereuse, mais les deux autres projets également. En effet, le même soir, le Conseil général avait voté 13 millions de francs en trois crédits distincts, donc trois projets. Ainsi, afin de donner autant d'informations possibles connues à ce jour, le Conseil communal a voulu inclure les réflexions sur le mobilier pour les trois projets.

Pour le premier projet, celui de Longereuse, comme indiqué dans le rapport et bien que les offres originales incluaient un certain montant pour du mobilier, il a fallu analyser en détail les structures actuelles et les structures futures, planifier le déplacement des groupes des enfants, c'est-à-dire prévoir où ils seront accueillis, dans l'une ou l'autre des nouvelles structures. Ceci afin de déterminer quel mobilier pourra être déménagé et réutilisé dans les nouvelles structures, qu'est-ce qui ne pourra pas être repris et finalement quel mobilier manquera, étant donné l'augmentation possible du nombre de places d'accueil. Après cette analyse, on estime les coûts de mobilier à environ 200'000 francs. Ce montant n'étant pas inclus dans le crédit complémentaire 645'000 francs demandé ce soir. Le Conseil communal a renoncé à intégrer dès à présent le mobilier dans ce crédit, puisque la même problématique se retrouvera pour deux autres projets : la structure préscolaire à Couvet et la structure parascolaire à Môtiers. Pour Couvet, aucun budget n'a été prévu pour le mobilier, mis à part tout ce qui est inhérent et fixe par rapport au bâtiment. Certains éléments ne vont pas non plus pouvoir être repris, comme les tables à langer intégrées par exemple. Pour le mobilier, tables, chaises, etc. il a là aussi fallu déterminer la répartition des groupes d'enfants afin de pouvoir évaluer les besoins, puis procéder à l'inventaire du mobilier disponible. Le résultat de ces investigations pour Couvet est à peu près de 150'000 francs qui seront nécessaires. Pour le parascolaire de Môtiers, ce sont environ 30'000 francs. Ces montants seront soumis au Législatif s'ils dépassent les compétences du Conseil communal. Si les deux autres projets reprennent ou se poursuivent selon le planning actuel, le Conseil général sera appelé à se prononcer au début de l'année prochaine sur des crédits concernant le coût supplémentaire de réalisation de ces deux projets ainsi que l'ensemble du mobilier.

Le Conseil communal a souhaité mettre en lumière aujourd'hui la totalité des coûts connus à ce jour. Ceci permettra de terminer les mises en soumission de Couvet et de Môtiers, pour arriver à 90 % de soumissions rentrées. Lorsque ce seuil sera atteint, on saura si les crédits de 3,6 millions pour Couvet et de 1,0 million pour Môtiers suffiront ou si potentiellement pourraient encore s'ajouter d'éventuels dépassements comme ceux auquel il faut faire face aujourd'hui pour Longereuse.

Pour résumer, sur l'ensemble des trois projets à hauteur de 13,2 millions de crédits initialement votés, on peut considérer un dépassement de 1'025'000 francs à ce jour.

M. HIRSCHY (président CGF) s'exprime ainsi : « *La commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit complémentaire le 24 octobre dernier. La Commission rappelle que le crédit initial de 8,6 millions de francs était fiable à plus ou moins 10 %. Après avoir reçu les soumissions représentant 90 % du total des appels des offres, il s'avère que le crédit initial est insuffisant pour des raisons indépendantes de la bonne volonté des autorités et impossibles à anticiper lors de l'établissement du crédit initial.*

*En effet, qui aurait pu se douter qu'il soit nécessaire de mettre des pieux de soutènement sous la structure des fondations alors que cela n'avait pas été nécessaire lors de la construction de l'ancien bâtiment de Longereuse pourtant situé juste à côté. En outre, qui aurait pu anticiper l'augmentation du prix des matériaux de construction dû à l'inflation mondiale actuelle. Et pour finir qui aurait pu se douter de la découverte surprise de PCB qui doivent, évidemment, être assainis.*

*Considérant ces éléments et consciente de l'importance de mener le projet à terme, la Commission estime que le dépassement budgétaire de 7,5 % est, certes malheureux mais nécessaire. La Commission a donc préavisé cette demande de crédit complémentaire à l'unanimité. Toutefois, la Commission a demandé au Conseil communal de mettre en place un suivi particulier pour la suite du projet et la signature de contrats forfaitaires afin d'éviter toute nouvelle demande de crédit complémentaire.*

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole en ces termes : « *Comme certainement vous toutes et tous, nous ne sommes pas heureux de voir ce crédit supplémentaire nous être soumis. Mais nous ne voulons pas bloquer un crédit permettant de finaliser un projet d'importance, indispensable et accepté par notre Autorité. De plus, nous sommes convaincus que le Conseil communal a tout fait pour présenter un crédit raisonnable dans la situation d'augmentation générale qui impacte la plupart des secteurs.*

*Alors, n'oublions pas que cette augmentation, notamment celle des coûts de l'énergie qui impacte directement la construction, n'est pas plus due à la COVID qu'à la guerre en Ukraine, mais bien à la spéculation sur les matières premières et à une libéralisation totale des marchés dans le seul but de permettre des bénéfices faramineux redistribués généreusement à des actionnaires qui n'en ont pas besoin et n'ont rien fait. Malheureusement cette politique est, et continue hélas à être, soutenue par la majorité des politiciennes et politiciens de notre pays, aveuglée par les profits à court terme dont ils espèrent tirer quelques bénéfices.*

*Avant de terminer, nous voulons encore insister sur le fait que les futurs crédits liés notamment au mobilier soient complets, parcimonieux, réutilisant tout ce qui peut l'être et que ce qui ne peut pas l'être soit valorisé et vendu.*

*En conclusion, le POP acceptera sans joie le crédit présenté ce soir. »*

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « *L'UDC a pris connaissance avec attention du présent rapport et reste quelque peu sans voix.*

*L'an dernier, le Conseil général acceptait un crédit de 8'600'000 francs pour les projets concernés. À ce moment-là déjà, l'UDC exprimait sa réticence, estimant que la prise de risque était trop importante et qu'il aurait été plus judicieux de lisser ces demandes de crédit sur plusieurs années.*

*Maintenant, après une nouvelle « erreur d'estimation » (ce n'est pas la première fois), le Conseil communal demande une rallonge de plus d'un demi-million de francs pour la poursuite de cet onéreux projet ! Une telle erreur d'estimation est tout de même aberrante !*

*S'agissant de la volatilité des prix des matériaux, nous nous étonnons que le Conseil communal n'ait pas pris d'engagement plus ferme sur la base des devis initialement formulés (si devis il y a eu...) avec ses différents fournisseurs et partenaires. Si ce facteur constitue ce soir un argument en faveur de l'augmentation du crédit-cadre sollicité, comment pouvons-nous dès lors être assurés que cela sera suffisant ?*

*S'agissant du mobilier, l'UDC réitère son scepticisme face aux montants articulés ; en effet, la Commune a déjà budgétisé des chaises de bureau à 900 francs pièces dans un précédent budget, on peut dès lors se demander dans quelle mesure les prix ont été discutés raisonnablement sur le mobilier scolaire.*

*Je l'ai rappelé précédemment, lorsque nous avons voté ce crédit comprenant plusieurs projets, l'UDC avait demandé de scinder ce projet afin de ne réaliser que ce qui était absolument urgent. Le Conseil général en a hélas fait fi et aujourd'hui, nous nous retrouvons « au pied du mur » pour mener à bien ce projet pour le moins conséquent avec des appréciations à l'aveugle sur l'évolution des prix dans un contexte plus qu'instable d'inflation et de crise.*

*Au regard des éléments exprimés et des finances communales pour le moins chancelantes, cette demande de rallonge est donc aussi déplacée qu'imprudente et l'UDC la rejettera donc à l'unanimité. Le Conseil communal dispose déjà d'une enveloppe de plus de 8 millions et demi de francs d'argent public, issus du fruit du travail des contribuables. Notre groupe invite le Conseil communal à faire avec, cas échéant à renégocier les prix à la baisse auprès des différents prestataires impliqués dans le projet. La concurrence sur le marché existe, il faut l'exploiter. »*

M. Jean-Philippe FRANEL (PLR) prend la parole en ces termes : « Notre groupe s'est penché très attentivement sur cette demande de crédit ; nous tenons tout d'abord à relever que nous sommes tout à fait conscients de la complexité d'un tel dossier et que le travail du Conseil communal est ardu lorsque de pareils montants sont en jeu !

*C'est sans doute pour cela que notre groupe n'a pas eu grand-chose à redire une fois les explications du Conseil communal données. Nous avons apprécié le fait que l'Exécutif ait bloqué le début des travaux dès qu'il s'est rendu compte du dépassement budgétaire. Je ne reviens pas sur les chiffres vous les connaissez tous.*

*Toutefois, à la découverte des chiffres concernant la suite des événements, à savoir les futures demandes de crédits pour le mobilier de Longereuse, Couvet et Môtiers, qui nous seront soumis, le groupe PLR déplore le « saucissonnage » qui est prévu par le Conseil communal, à savoir 200'000 francs pour Longereuse, 150'000 francs pour le site de Couvet et 30'000 francs pour Môtiers (chiffres approximatifs pour les deux derniers).*

*Lors du crédit de 8,6 millions, on nous parlait de regroupement des structures et donc de pas grand-chose à racheter. Cette demande nous laisse perplexe pour ne pas dire plus !*

*C'est le genre de crédit que nous ne pourrions pas refuser car cela reviendrait à dire : nous construisons des nouvelles salles de classe mais nous refusons de mettre de l'équipement dedans. Cela n'aurait pas de sens.*

*Nous demandons au Conseil communal de tout faire pour éviter ce genre de situation à l'avenir !*

*Cela étant dit, le groupe PLR acceptera la demande de crédit de 645'000 francs. »*

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) s'exprime ensuite ainsi : « Notre groupe a pris connaissance, avec un étonnement certain, du rapport pour cette demande de crédit supplémentaire de 645'000 francs et notre préavis est des plus partagés, entre besoin et nécessité.

*Besoin évident d'une part, car notre Commune se doit de proposer une infrastructure adéquate pour le préscolaire, le parascolaire et la scolarité obligatoire, avec ses missions pédagogiques à la hauteur des enjeux sociétaux. Et nécessité d'autre part, compte tenu du contexte économique qui s'est dégradé en à peine un an et de la situation financière plus que délicate que traverse durablement notre collectivité.*

*Après avoir voté plusieurs crédits d'étude, dont celui en 2020 de 352'000 francs pour permettre une estimation finale du coût du projet, puis lors du vote en septembre 2021 du crédit conséquent pour l'extension de Longereuse, le Conseil communal nous avait parlé d'estimation précise, basée sur un projet considéré comme définitif, où toutes les caractéristiques techniques ont été analysées et prises en considération pour un coût total de 8'620'000 francs, chiffre considéré comme fiable à plus ou moins 10 % (cf. rapport du 18 août 2021 du Conseil communal, page 2). Les termes alors employés par le Conseil communal nous laissaient penser que les estimations avaient été faites avec soin et tout le professionnalisme nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté ce crédit, l'esprit serein, quand bien même il avait déjà subi une augmentation préalable en passant de 7,5 millions de francs en avril 2020 à 8,6 millions en septembre 2021. Force est de constater qu'un an après, nous n'avons pas vraiment la même définition de ce que sont les mots définitif ou fiable.*

*Dès lors, notre groupe ne conteste pas l'entrée en matière, mais cette demande est loin de faire l'unanimité.*

*Si les explications relatives à la volatilité des frais de construction sont admissibles, nous peinons à comprendre pourquoi le Conseil communal, avec les dicastères concernés et l'appui de l'architecte, a attendu l'acceptation du crédit de 8,6 millions de francs, puis une fois le délai référendaire passé, s'est tourné à nouveau vers les ingénieurs et les utilisateurs afin d'organiser des séances pour affiner encore les besoins. Inévitablement, cela a conduit à mettre en évidence des travaux supplémentaires, apparus tardivement après le vote du Conseil général et à sortir de la trajectoire financière acceptée. Nous aurions pu attendre d'une gestion professionnelle que ces besoins aient été correctement identifiés avant le vote du Conseil général.*

*Nous sommes par ailleurs désolés de voir que le Conseil communal prend de plus en plus la fâcheuse habitude de demander des crédits complémentaires pour mener à bien des projets – on peut penser en cette année 2022 à celui de 363'000 francs pour la finalisation de la révision du PAL, à celui de 220'000 francs pour l'assainissement de la butte de la Binrée, et à celui de 125'000 francs pour la classe de scolarité alternée aux Bayards.*

*Alors que les perspectives économiques s'assombrissent, que le pouvoir d'achat des Vallonniers ne tend pas vers l'optimisme, il nous faut, au contraire, faire preuve de résilience ; c'est une question de crédibilité et de responsabilité des autorités envers les citoyens et les contribuables. Quitte à se serrer un peu la ceinture, voire à redimensionner une partie du projet de l'extension de Longereuse. Par conséquent, une partie de notre groupe n'est pas favorable à cette demande de rallonge. »*

Mme Cécile MERMET MEYER (PS) s'exprime ensuite ainsi : « Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport avec intérêt, et en remercie ses auteurs. Après un vote en septembre 2021 d'un crédit de 8'600'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse, il nous est demandé aujourd'hui de voter un crédit complémentaire à hauteur de 7,5 % de la valeur totale des travaux budgétés.

*Ce crédit permettrait enfin de voir les travaux attribués et donc le chantier débiter. On sait que le coût des matériaux monte en flèche. À ce titre, il nous semble urgent de permettre à ce projet d'aller de l'avant et de limiter tout retard et surcoût lié.*

*Nous l'avons mentionné l'an dernier, le groupe socialiste reste convaincu de la valeur ajoutée de ce projet pour l'avenir de la commune et de ses habitantes et habitants. Pour cette raison, elle se prononcera*

*favorablement sur cette demande de crédit supplémentaire et la charge financière annuelle supplémentaire qu'il représente pour notre commune. »*

M. Thierry RAY (AGORA) s'exprime ensuite ainsi : « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport qui induit dans notre groupe un sentiment mitigé pour ne pas dire un petit malaise. Nous avons à nouveau l'impression de nous retrouver devant un fait accompli, ce que nous n'apprécions pas.*

*Accompagnés tout au long du processus par une entreprise conseil et dépensant des centaines de milliers de francs pour des crédits d'études, nous serions en droit d'attendre, au vu des sommes colossales investies, plus de précision lors de la présentation des projets initiaux.*

*Le Groupe Agora soutiendra sans joie le crédit. »*

M. FATTON (cc) remercie les différents groupes pour leurs interventions. Pour répondre au groupe UDC qui est dubitatif par rapport à ce projet, il rappelle qu'il est possible de refuser ce crédit. La volonté du Conseil communal est bien de remonter vers le Législatif et non de donner une information à la fin de travaux, ce qui aurait été possible de faire, mais ce que le Conseil communal se refuse. Au groupe UDC qui dit qu'il est peut-être temps de discuter des prix avec les différentes entreprises, il exprime sa grande volonté de suivre les marchés publics et son souhait de demander plusieurs offres en ce sens. M. Fattton assure que c'est ce qui a été fait et précise qu'il n'est pas possible de modifier les marchés publics et de passer vers une entreprise qui est vers du SIMAP et de leur demander de modifier les prix maintenant. Ces prix sont contrôlés, ils sont dans les marchés publics et on ne peut pas les modifier. Loin l'idée de contourner les marchés publics et de saucissonner. Par rapport à l'affirmation « de nouvelles erreurs de nombreux projets », M. Fattton serait curieux de voir où le groupe UDC les a vues et quels compléments de crédit il y a eu dans le domaine des bâtiments ces dernières années. Le seul crédit complémentaire soumis doit être pour Collège 6 en 2012, où là il y a eu un complément à rajouter. Depuis, il n'y a pas eu de montant supplémentaire dans les différents crédits qui ont été demandés par le Conseil communal dans le domaine des bâtiments.

Les Verts, eux, estiment que le projet n'était pas bien ficelé depuis le début. M. Fattton indique que si aujourd'hui le Conseil communal arrive avec une possibilité d'absorber plus de 700'000 francs dans un crédit comme celui-ci, c'est qu'il a été ciblé correctement, au plus près de la vérité. Le Conseil général n'a pas non plus eu la volonté, lors de la demande de crédit de 8,6 millions, de proposer un amendement pour augmenter le crédit initial de 10 % afin de couvrir les risques encourus. Tous espéraient rentrer dans la plaque. M. Fattton rappelle aussi que dans ces 645'000 francs supplémentaires, il reste toujours 390'000 francs de divers et imprévus qui doivent permettre d'aller au bout de ce projet.

Il ne croit pas à une volonté du Conseil communal, ni à une erreur qui aurait été faite dans le cadre de ce projet. Comme l'a dit le rapporteur PLR, ce sont des projets qui sont longs, compliqués. Même des entreprises qui accompagnent la Commune essaient d'être au plus près, puisque la pression est mise sur eux pour tenir les budgets. Ainsi, on est à 200'000 francs de différence par rapport à ce qui aurait pu être au début. Il n'est pas possible d'engager des travaux d'analyse avant le crédit, autrement, on arrive auprès du Conseil général, non pas avec des avant-projets, mais avec des projets ficelés. À ce moment-là, ce n'est pas un investissement de 300'000 francs que l'on concède, mais de 500'000-550'000 francs pour un avant-projet beaucoup plus abouti, mais qui ne sera peut-être pas accepté ensuite. Lorsque des avant-projets sont faits, l'idée est aussi d'être le plus ciblé à +/- 10 % et ensuite, lorsque le crédit est accepté, d'aller plus de l'avant, de travailler sur ce qui est PCB, sol, etc., tous ces éléments qui ne sont pas pris en compte dans un avant-projet mais bien dans le cadre du projet définitif. On ne peut ainsi pas dire qu'il y a eu une erreur d'organisation ou des choses qui ont voulu être cachées. Il y a également une évolution de l'économie, du prix des matériaux. Lorsqu'on dit que le prix des matériaux aurait pu être analysé plus rapidement... cela a été fait ; on le savait depuis début 2022, typiquement pour certains éléments plastiques, que les prix ont augmenté de 70 à 80 %. C'est pour ça que le Conseil communal a choisi de ne pas aller de l'avant avec ces travaux. Il aurait tout à fait été possible d'y aller au coup par coup, prendre un CFC, l'attribuer, commencer les travaux de génie civil, de terrassement. Mais l'Exécutif n'a pas voulu faire ça, mais bien d'être correct et de chiffrer en premier lieu les conséquences financières de la crise



économique. Avec désormais 90 % de soumission, le projet est suffisamment abouti pour obtenir une analyse pertinente des coûts et des surcoûts à prévoir. Ainsi, le travail a été fait dans les règles de l'art. Maintenant, c'est au Conseil général de décider d'augmenter le crédit de 645'000 francs pour aller de l'avant ou de le refuser et faire avorter ce projet. Le Conseil communal a laissé cette possibilité et n'a pas mis le Législatif devant le fait accompli en lançant les travaux.

M. Fatton remercie encore les groupes qui ont constaté que projet doit avancer et qui seront favorables à l'acceptation de ce crédit de 645'000 francs.

M. CALAME (cc) donne quelques compléments par rapport aux remarques qui concernent son dicastère. Par rapport à la *fâcheuse habitude à demander des rallonges* et au fait de citer la scolarité alternée, il relève que c'est relativement un mauvais exemple car c'est la première fois qu'est présenté ce projet-là. Techniquement oui, c'est un crédit supplémentaire sur le budget de fonctionnement, mais on ne peut pas considérer cette demande comme un deuxième crédit ou une repasse sur un projet dont le financement aurait été insuffisant.

Il constate le grand nombre de critique dans certaines des interventions des groupes ; M. Fatton a déjà répondu à certaines. Sans aller plus loin, il revient sur les termes de « gestion peu professionnelle » et sur la demande de savoir si des devis ont été demandés. Il se dit abasourdi par ces remarques. Il est évident que des devis ont été demandés puisqu'on est en procédure de marchés publics ; il n'est même pas possible d'appeler un fournisseur pour lui dire que son prix est 3'000 francs trop haut et que s'il le descend il aura le contrat ; le Conseil commune ne peut pas et ne veut pas le faire, naturellement.

Il prend volontiers la remarque du PLR qui reproche le saucissonnage sur le mobilier. Il faut l'admettre, ces achats de mobilier auraient pu être prévus dès le début. Les chiffres auraient toutefois été pris de manière très approximative. Cela a été fait pour la bibliothèque, puisque aujourd'hui encore on ne sait pas combien coûtera cette bibliothèque. En effet, il nous faudrait beaucoup plus de détails et l'avancée sur le projet pour avoir ces informations. Ainsi, ces chiffres auraient probablement été majorés, comme il aurait peut-être fallu le faire avec le crédit original. Au final, si avec la fourchette haute de l'estimation, soit à + 10 % à Fleurier, + 10 % à Couvet et + 15 % à Môtiers, le crédit demandé aurait été de 15 millions de francs à la place de 13,2 millions et aujourd'hui ce crédit complémentaire ne serait pas soumis au Législatif et il n'aurait pas non plus à se prononcer au mois de mars prochain pour une rallonge du mobilier.

M. Calame précise encore, concernant le crédit à venir concernant le mobilier, que l'entier des dépenses à prévoir sera pris en compte, soit des trois projets. L'idée était de séparer ce qui est du crédit d'investissement sur l'immeuble de ce qui est mobilier, dont la procédure d'investissement est différente.

M. SANTIAGO (Les Verts) fait remarquer que dans le rapport qui a été soumis en septembre 2021, il est bien écrit noir sur blanc (page 2 du rapport) qu'il s'agit d'un « projet considéré comme définitif ». Or, ce soir, M. Fatton parle d'avant-projet, qui semble un terme beaucoup plus correct, puisqu'il a fallu des investigations supplémentaires, ce qui a entraîné des surcoûts. C'est là où son groupe est mal à l'aise, car un jour c'est un projet *définitif* et *bien ficelé* et quelques mois après on vient dire que ce n'était pas si bien ficelé que ça.

M. CALAME (cc) indique que le projet était bien définitif et il l'est toujours. Le projet qui a été mis en œuvre est bel et bien le projet – en termes de plans – dont on parlait dans ce rapport, à 7,5 millions de francs. Le projet est exactement le même. Il faut savoir qu'avant d'avoir été présenté au Législatif sous cette forme-là, le projet a subi un certain nombre de liftings. Le projet original prévoyait une salle de gym sur le terrain des Lerreux ; un espace scolaire autonome au nord du bâtiment ; deux salles de classe supplémentaires sur la nouvelle aile du préscolaire et du parascolaire ; une cantine à l'extérieur... Tous ces éléments étaient prévus dans un projet largement sous-estimé. Il a fallu un avant-projet, qui a permis d'arriver à un projet définitif, celui qui va être mis en construction au mois de janvier si le Conseil général en donne les moyens au Conseil communal. En termes de fonctionnalité et de plans, il s'agit bel et bien du projet qui a été voté en 2021. Bien évidemment, il a fallu poursuivre les travaux pour arriver à une

estimation de plus ou moins 10 %. Les premières estimations de l'architecte étaient à plus ou moins 25 %. Ce n'est justement pas sur une estimation comme celle-ci que le Conseil communal voulait soumettre le projet au Législatif. C'est la raison pour laquelle les études vont plus loin et qu'on arrive à une estimation à +/- 10 %. Il est illusoire de penser qu'on tombera sur le chiffre exact annoncé ; il faut prendre ce risque-là. Mais peut-être que le choix à faire aurait été de ne pas prendre de risque et d'augmenter le crédit de 10 %, plutôt que d'essayer ce genre de remarques aujourd'hui.

M. FATTON (cc) procède à la lecture de l'extrait du rapport auquel M. Santiago fait référence : « *Le travail du bureau d'architecture qui a suivi, a conduit à une estimation plus précise en février 2021, basée sur un projet considéré comme définitif, où toutes les caractéristiques techniques ont été analysées et prises en considération, telles que canalisations, conduites de ventilation, de chauffage, amenées d'eau, aération des bâtiments, système de contrôle de l'ouverture des fenêtres, concept de sécurité incendie, voies de fuites, choix de matériaux, aménagements extérieurs, etc. Nous disposons aujourd'hui d'une nouvelle estimation pour un coût total du projet de 8'620'000 francs, chiffre considéré comme fiable à plus ou moins 10 %, le situant ainsi dans une fourchette de 7,8 à 9,5 millions de francs* ». Ainsi, à ce moment-là déjà le Conseil communal a annoncé en toute transparence qu'il y avait déjà une possibilité d'être en dessus ou en dessous du crédit voté. Aux dires de M. Santiago qui estime que ce n'était pas un projet, mais un avant-projet, M. Fatton répond que, comme indiqué par M. Calame, l'avant-projet se concentre sur l'organisation spatiale du bâtiment, sur des équipements techniques du bâtiment, mais pas sur l'analyse du sol et sur des pieux qu'on doit ajouter. Ce sont des études supplémentaires qui doivent être faites une fois que le crédit a été accepté, sans quoi il ne s'agit plus d'avant-projets bien aboutis, mais de projets définitifs avec des coûts de mise en œuvre qui sont beaucoup plus importants.

**L'entrée en matière** étant combattue, le président passe à son vote.

Elle est **acceptée par 28 OUI, contre 5 NON**. Il y a deux abstentions.

Le président passe ensuite à l'examen de détail, rappelant que ce crédit est soumis à la majorité qualifiée.

C'est par **26 OUI, contre 5 NON et 4 abstentions que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 645'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse**, tel que présenté par le Conseil communal.

## **7. Classement du postulat socialiste relatif à la création des Ambulances des vallées neuchâteloises**

GED 19565

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) rappelle que l'Assemblée avait accepté à l'unanimité en juin dernier un postulat en lien avec l'achat d'entreprise Ambulances Roland Sàrl ainsi que deux autres arrêtés. Dans le délai imparti de six mois, le Conseil communal rend son rapport et demande le classement du postulat.

Ce dernier est composé de six points, qui sont décrits et commentés dans le rapport de l'Exécutif. En les passant rapidement les uns après les autres, il était demandé de :

- **Présenter un rapport d'information lié à la convention d'associés de la nouvelle entité.**  
Vu qu'il n'y a pas de convention d'associés, il n'y a pas de rapport à rendre. Par contre, sont joints au présent rapport les statuts de la nouvelle entité Ambulance Roland Sàrl, qui indiquent certaines choses. Ce sont des statuts qui sont relativement simples afin de ne pas compliquer le

fonctionnement. Il y a deux associés : la commune de Val-de-Travers et la commune de Val-de-Ruz. Il n'y a pas de volonté de conclure une convention parallèle.

- **Participation de deux représentants par commune en tant que membres consultatifs dans la future assemblée des associés.**

Ceci a été couché dans les statuts. Le Conseil général sera invité à nommer deux représentants au sein de l'Assemblée des associés lors de la prochaine séance, ainsi ils pourront siéger dès le mois de janvier dans cet organe suprême de la Sàrl. Val-de-Ruz a déjà procédé à ces nominations. À Val-de-Travers, le représentant avec voix élective au sein de l'Assemblée des associés a déjà été choisi, il s'agit de M. Frédéric Mairy. Les gérants de l'association sont MM. Cuche (pour le Val-de-Ruz) et Simon-Vermot.

- **Accompagnement des collaborateurs du service des ambulances du Val-de-Travers lors du transfert au sein de la nouvelle entité.**

Différentes choses ont été faites, comme indiqué dans le rapport, avec différentes péripéties durant l'été. Toujours est-il qu'aujourd'hui, sur les 18 collaborateurs, 17 ont démissionné et ont été réengagés dans la nouvelle société au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces personnes n'ont pas attendu la fin du délai de suppression de poste, qui court jusqu'au 30 avril 2023. C'est un signal positif et optimiste pour le Conseil communal. Il reste un seul collaborateur, qui a des demandes particulières, mais qui va certainement faire la démarche prochainement. Ainsi tous intégreront la nouvelle entité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec un règlement du personnel qui a été établi et accepté par toutes ces personnes. Ce règlement a été rédigé et accepté le 6 septembre dernier par les gérants.

- **Introduction d'une entité de recours pour les futurs travailleurs.**

Ce point a été discuté au sein des deux communes et de l'organe de gestion. Il a été décidé de ne pas mettre en place un organe spécifique, sachant que le droit privé protège les collaborateurs et que les deux communes restent propriétaires de la nouvelle entité. Elles feront en sorte que les collaborateurs soient évidemment traités correctement. C'est gagnant-gagnant car ces personnes-là sont nécessaires au bon fonctionnement de l'entité et de leur côté elles sont partantes pour y travailler.

- **Examen des conditions-cadres en matière de prévoyance professionnelle et de perte de gain en cas de maladie et d'accident.**

Là également les discussions ont été gelées jusqu'à la création de la nouvelle entité au 1<sup>er</sup> janvier, puisque le droit privé permet aux collaborateurs de participer au fonctionnement des sociétés. On attendra que tout le monde soit sous la même entité pour lancer ces discussions, à la demande des collaborateurs.

- **Augmentation du nombre de jours de vacances pour les futurs travailleurs.**

Le nombre de jours de vacances a été adapté à la hausse, ainsi que le congé maternité, suite aux discussions avec les représentants du personnel et avec le SSP.

Ces six points ont donc été traités. Le Conseil communal demande ainsi le classement du postulat. La commune de Val-de-Ruz fera de même au mois de décembre avec un rapport qui sera pratiquement en tout point similaire.

Le président passe la parole au parti socialiste qui avait déposé le postulat.

M. MARGOT (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste remercie tout d'abord le Conseil communal pour son rapport. Cela étant dit, je peux maintenant passer au contenu du rapport en lui-même.* »

*Le groupe socialiste acceptera en majorité le classement de ce postulat. Nous l'accepterons car, selon nos informations, la très grande majorité des collaborateurs et collaboratrices des ambulances est satisfaite de la situation actuelle. Nous ne désirons dès lors pas compliquer outre mesure un processus qui a l'air de satisfaire dans son ensemble. De plus, le groupe socialiste est persuadé que notre postulat a permis aux ambulancières et ambulanciers de faire entendre leur voix de manière forte au long processus de transfert et d'acquiescer à travers cela de meilleures conditions de travail.*

*C'est pour ces raisons, que nous pourrions qualifier d'« externes », que le groupe socialiste soutiendra ce classement. Si nous devions nous prononcer uniquement sur le rapport du Conseil communal, sorti de son contexte global, la réponse aurait sûrement été différente. En effet, le groupe socialiste a été déçu par ce rapport sous plusieurs aspects, tant au niveau de la forme que – et c'est là le plus important – du fond.*

*Le Conseil communal répond au postulat dans l'ordre, point par point, c'est donc avec la même méthodologie que je vais procéder ici :*

- *Le premier point demandait au Conseil communal de présenter un rapport sur la convention d'associés. La réponse du Conseil communal est ici claire : finalement, pas de convention d'associés, donc pas de rapport. Certes, les statuts de l'entreprise sont relativement courts, mais nous ne les qualifierions pas de « simples » comme il est mentionné dans le rapport. Sans connaissances juridiques, les statuts sont loin d'être compréhensibles pour tout le monde. Dès lors, un rapport explicatif aurait été le bienvenu, joint à ces statuts. Si tout cela n'est pas d'une extrême importance, le groupe socialiste aurait préféré un peu plus de tact dans la réponse du Conseil communal.*
- *En ce qui concerne le deuxième point du postulat, le Conseil communal a intégré les deux représentants par communes, nous sommes dès lors ici satisfaits-es.*
- *Le troisième point présente un bilan contrasté. Le groupe socialiste salue l'augmentation de la grille salariale pour les ex-collaboratrices et collaborateurs de Roland SA. Nous sommes également contents-es que l'indemnité ait été versée. Finalement, nous saluons le fait que le Conseil communal ait accepté de réviser à la hausse le nombre de jours de vacances ainsi que de congé maternité pour les collaboratrices et collaborateurs travaillant auparavant chez Roland SA. Je tiens à préciser cela, car pour le Val-de-Travers cela était déjà en place, contrairement à ce que l'on pourrait croire en lisant la phrase du rapport. En ce qui concerne les conditions LPP, le bilan est un peu plus contrasté, mais nous y reviendrons lors du point spécialement dédié à cela.*
- *Le quatrième point est pour le groupe socialiste clairement décevant. L'entité de recours est simplement écartée. Le Conseil communal est d'avis que le Code des obligations présente des mesures suffisantes. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Le Code des obligations suisse est une des législations les moins protectrices pour les travailleurs-euses dans toute l'Europe et nous regrettons que le Conseil communal le considère comme suffisant.*
- *Le cinquième point, qui concerne principalement la LPP, est une de nos plus grandes préoccupations. Les collaborateurs et collaboratrices vont sortir de la CPCN pour aller chez Helsana, caisse privée, ce que nous regrettons profondément. Le Conseil communal nous signifie ici que tout cela sera discuté en 2023, il est dès lors difficile pour nous d'exprimer ou non notre contentement sur ce point. Ce qui est clair, c'est que le passage dans une caisse privée sera de toute façon négatif pour les collaborateurs-ices, quand la CPCN présente une solution beaucoup plus attractive. Si le Conseil communal décide d'entrer dans une caisse privée, nous l'exhortons alors à négocier au minimum des conditions décentes.*
- *En ce qui concerne le dernier point, que nous avons appelé « harmonisation des jours de vacances » notre postulat, et qui a été repris sous « augmentation des jours de vacances » dans le rapport du Conseil communal (sûrement une erreur fortuite), le groupe socialiste est satisfait. L'harmonisation a bien eu lieu, les ex-collaborateurs-ices du Val-de-Travers ne perdent rien et celles et ceux du Val-de-Ruz bénéficient effectivement eux d'une augmentation ; nous en sommes dès lors heureux.*

*Après avoir pu exprimer l'avis du groupe socialiste sur les différents points du rapport, je pense que nous pouvons nous accorder pour dire que les mesures prises par les deux conseils communaux ne vont pas **LARGEMENT** dans le sens du postulat, comme le mentionne le rapport du Conseil communal dans son dernier paragraphe. Certains points sont satisfaisants, d'autres moins, mais l'emploi de l'adverbe **LARGEMENT** nous paraît, dans cette situation, un peu marseillais.*

*Je vous l'ai dit en préambule, le groupe socialiste acceptera dans sa majorité de classer ce postulat, en prenant en compte le processus global, la satisfaction des ambulanciers·ères et la volonté d'aller de l'avant sur ce dossier. Il nous tenait cependant à cœur d'expliquer nos désaccords avec plusieurs points du rapport, ainsi qu'avec quelques tournures de phrases. Le groupe socialiste restera également attentif aux négociations sur les futures conditions LPP des Ambulances des Vallées Neuchâteloises et n'hésitera pas à revenir sur le sujet le cas échéant. »*

Le président ouvre ensuite la discussion d'ensemble

M. Jean Noël BOVARD (POP) s'exprime à son tour : *« Il semblerait que les principaux points d'achoppement entre les employés des deux entités du service d'ambulances, le syndicat et les conseils communaux des deux vallées soient tombés après que ces derniers ont cédé, tout au moins partiellement, sur plusieurs demandes du syndicat et des employés.*

*Comme l'écrivait Voltaire, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et donc ; comme le disait La Fontaine : vous chantiez ? Eh bien dansez maintenant.*

*Quoi qu'il en soit, étant donné que notre groupe avait refusé la privatisation du service d'ambulance, que nous refuserons toujours que la santé publique devienne privée et afin de rester fidèle à nos principes fondamentaux, nous refuserons de voter cet objet et nous nous abstiendrons. »*

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les deux groupes pour leurs réactions. On peut effectivement relever que le texte est court, les statuts sont relativement simples, même pour des non-juristes, il n'y avait pas lieu de faire un grand cours ex cathedra pour préciser sur huit pages ce qui tient sur quatre. Toutefois, s'il y a des questions sur des points spécifiques des statuts, le Conseil communal se tient évidemment à disposition. Les membres de l'Assemblée des associés pourront aussi revenir devant le Législatif pour discuter et préciser ce qui se passe dans la nouvelle entité.

Il rappelle encore aux groupes la mission pour le mois de décembre de proposer deux membres à l'Assemblée des associés.

Au niveau du personnel, les collaborateurs sont satisfaits. Tout le monde est content de ça et c'est un point important.

Concernant l'entité de recours, il ne faut pas oublier que les conseils communaux ont décidé de verser une indemnité de suppression de poste pour perte du statut de la fonction publique. Si le droit privé n'est en effet pas la fonction publique, il y a eu entre-temps un versement de trois mois de salaire qui compense la perte de ce statut. Et malgré tout ce qu'on peut penser du droit privé, il protège quand même les collaborateurs, d'autant que les deux communes restent propriétaires de l'entreprise. Cette dernière a d'ailleurs besoin des 40 ou 50 collaborateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et n'a aucune intention ni envie de les faire fuir, sinon les ambulances ne fonctionnent plus et on ne peut plus aider la population, qu'on soit un service public ou privé. L'important pour les autorités c'est que tout le monde reste à bord, soit satisfait des conditions de travail et puisse travailler à créer une entité en mains communales, fonctionnelle et efficace, certes, mais au service de la population.

Au niveau de la CPCN, elle est portée depuis quelques années en haut de l'échelon. C'est une caisse de pension robuste. Toutefois, il y a quelques années, les gens voulaient la fuir. C'est très bien pour la Direction de la CPCN et son Conseil d'administration qu'elle soit reconnue. La nouvelle société Ambulances Roland Sàrl a déjà une caisse de pension, liée par un contrat. Celle-ci pourrait évoluer, au gré des demandes de la Direction et des collaborateurs à partir de 2023 et pas avant. Des contacts ont déjà été pris avec la caisse de pension actuelle, qui est privée, afin de pouvoir proposer des plans de prévoyance qui pourraient évoluer dans un sens ou dans un autre. C'est la Direction, avec les collaborateurs et les gérants, qui décidera de cette orientation. Évidemment, les représentants à l'Assemblée des associés pourront se prononcer, sans forcément voter, sur ce genre d'élément et libre

aux quatre conseillers généraux de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers de porter ce type de message au sein de l'Assemblée.

Concernant l'augmentation du nombre de jours, c'est bien une augmentation par rapport à ce qui était proposé à Ambulances Roland Sàrl. C'est effectivement une harmonisation vers le haut pour certains et une stabilité pour d'autres. Le résultat est le même : les personnes qui sont chez nous retrouvent des conditions identiques au niveau des vacances, congé maternité et congé paternité ; les collaborateurs d'Ambulances Roland Sàrl, eux, sont plutôt gagnants car ils ont une harmonisation vers le haut. Tout le monde chez Ambulances Roland Sàrl a déjà son contrat pour poursuivre, ceci avec beaucoup de satisfaction.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

**C'est par 29 OUI et 1 NON que le Conseil général accepte le classement de ce postulat.** Il y a cinq abstentions.

## **8. Communications du Conseil communal**

---

### **Chauffage à distance de Fleurier**

M. Eric SIVIGNON (cc) informe que le service de l'énergie reçoit passablement de questions à propos de ce projet de chauffage à distance dans le village de Fleurier. Ce projet est maintenant piloté par un groupe énergétique privé qui a les moyens financiers et humains de développer ce projet. La Commune a accompagné l'information initiale à propos de ce projet envers les propriétaires de bâtiments du village. Deux courriers communs ont été envoyés dans le cadre de la pré-étude. Cette phase étant maintenant finie, le groupe a décidé d'aller de l'avant avec le projet et c'est lui qui en porte la pleine responsabilité. La Commune a encore des contacts réguliers notamment pour l'implantation des bâtiments techniques, mais elle ne peut pas se substituer au porteur du projet en ce qui concerne les éventuels preneurs de chaleur.

### **Création d'un poste de délégué à l'énergie**

M. SIVIGNON (cc) informe que suite aux deux séances de présentation faites aux quatre commissions (CGF, TP, CUEDD, Bâtiments), la CGF a validé la création d'un poste de délégué à l'énergie à un taux de 60 à 80 % à durée indéterminée. La mission principale de ce poste sera de mettre en œuvre le plan communal des énergies qui est en cours de finalisation. Ce plan communal des énergies fera l'objet d'un rapport d'information au Conseil général au cours de l'année 2023.

## **9. Interpellations et questions**

---

### **A. INTERPELLATIONS**

1. Interpellation du groupe UDC **concernant la sécurisation routière à Noiraigue**, déposée le 21 mars 2022
- 

Le Conseil communal peut-il envisager un marquage au sol à l'intersection et le long de la rue des Tilleuls et de la rue de l'Areuse à Noiraigue ainsi que, cas échéant, la pose d'un panneau de signalisation au sortir de la rue de l'Areuse direction la rue des Tilleuls afin d'avertir explicitement les usagers (automobiles, vélos, motos, etc.) de tenir leur droite ? En outre, l'aménagement d'une voie piétonne, toujours par le biais de marquages au sol, est-elle envisageable ?

**DÉVELOPPEMENT** Le carrefour entre la rue des Tilleuls et la rue de l'Areuse est très fréquenté, que cela soit par les habitants, les entreprises ou les touristes. Or, bien qu'il s'agisse d'une route principale continue et

non pas d'une intersection au sens strict du terme, la configuration du terrain laisse supposer qu'il s'agit d'une intersection. À ce jour, il est très fréquent que des usagers (voitures et vélos surtout) qui repartent en direction de la place de la Gare sortent de la rue de l'Areuse pour s'engager sur la rue des Tilleuls mais ne tiennent pas du tout leur droite ; nombreux sont les usagers à « couper » en diagonale. Il n'est dès lors pas rare que des collisions soient évitées de justesse avec les usagers venant depuis la rue des Tilleuls et souhaitant s'engager sur la rue de l'Areuse, avec leurs lots de frayeurs mais aussi d'incivilités et d'échanges verbaux musclés. L'absence de marquage au sol et de signalisation n'encourage pas les usagers à utiliser la voie publique convenablement. Nous invitons donc le Conseil communal à réaliser rapidement un marquage routier adéquat (par ex. ligne blanche médiane) à cet endroit et à poser une signalisation claire notamment sur la rue de l'Areuse direction la rue des Tilleuls, afin de sécuriser un peu mieux ce carrefour accidentogène. En sus, l'aménagement d'une voie piétonne définie par un marquage routier le long de la rue de l'Areuse (en l'absence de trottoir) serait bienvenu, puisque, toujours en l'absence de marquages au sol pour délimiter les tracés routiers, les piétons (surtout les touristes en saison) s'attroupent sur toute la rue, ce qui non seulement les met en danger vis-à-vis des véhicules mais gêne également le trafic (rappelons qu'il y a des habitants et des entreprises qui empruntent quotidiennement cette rue, y compris le week-end).

M. SIMON-VERMOT (cc) présente tout d'abord ses excuses au groupe UDC pour le délai de traitement de cette interpellation. Il annonce que le groupe circulation a abordé cette question il y a quelques semaines et a pris la décision de marquer une bande piétonne sur la rue de l'Areuse. De même, un marquage sera réalisé au centre de la route pour inciter les usagers à rester sur leur voie. Ces travaux seront réalisés au printemps prochain par le service des travaux publics.

Le groupe UDC est satisfait de cette réponse.

## **B. QUESTIONS**

### 1. Question du groupe PVL concernant le sens de priorité sur le pont entre Môtiers et Boveresse

Serait-il possible de mettre un sens de priorité sur le pont situé entre Môtiers et Boveresse à la hauteur de la ferme Dreyer ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond que le groupe circulation s'est penché sur la question ce matin-même. Comme des démarches ont été lancées, il y a quelque temps déjà, pour abaisser la vitesse sur ce tronçon et la faire passer de 80 à 50 km/h, il n'est pas prévu pour l'instant d'installer d'autre signalisation particulière. Cette position est d'autant plus cohérente, à ce stade, qu'il n'y a pas eu d'accident ni d'accrochage recensé à cet endroit et que les usagers font, en général, preuve d'une certaine courtoisie. Un point de situation sera fait une fois que le Canton aura accepté de réduire la vitesse entre les deux villages.

### 2. Question du groupe PVL concernant les incivilités autour des principaux Ecopoints

Au vu des incivilités récurrentes autour des principaux Ecopoints de Fleurier et Couvet, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend mettre en place ?

M. FATTON (cc) remercie le groupe vert-libéral pour cette question, qui est récurrente au fil des différentes séances du Conseil général. Il répond que le Conseil communal n'est pas exactement sur la même longueur d'onde que le PVL ; il lui semble que des améliorations arrivent dans ces éco-points. On peut les constater, elles sont dues aux éléments qui sont mis en place, que ce soit des éléments qui permettent aux utilisateurs d'accéder plus facilement, par la pose de supports métalliques, par une indication beaucoup plus précise sur les containers Molok avec des pictogrammes, des nouveaux systèmes d'ouverture, mais aussi avec la modification des éco-presses pour permettre aux gens de comprimer leurs

cartons et pas juste de le déposer à côté. Il est vrai qu'il est souhaité que ça s'accélère un peu plus au niveau des incivilités.

Il est à rappeler que le service de voirie passe une à deux fois par week-end pour être présent sur les sites, pour voir s'il y a des éléments à côté. Une diminution a été constatée, elle n'est pas encore significative, mais ça va dans le bon sens. L'autre question est maintenant de savoir quoi mettre en place pour gérer ces incivilités. D'un côté, tous les propriétaires de sacs qui peuvent être identifiés sont dénoncés systématiquement et amendés. L'autre question est l'installation de système de surveillance ou un gendarme derrière chaque Molok. Ce qui est inquiétant avec cette façon de faire, c'est le risque de retrouver ces déchets non plus dans les éco-points, où il est facile de les récolter, mais dans les forêts ou au bord des routes, dans les rivières... Donc, s'il doit y avoir encore des incivilités qui ne peuvent pas être pilotées parce qu'une partie de la population ne veut pas se mettre au diapason, mieux vaut que ces déchets soient dans les éco-points plutôt que dans les champs et nos forêts. Le travail continue pour essayer d'améliorer ces incivilités, la mission n'est pas facile, mais on essaie d'amener des solutions et d'avoir une présence plus importante des collaborateurs de voirie, avec des conséquences au niveau des heures qu'ils doivent passer sur les différents sites, en particulier Couvet et Fleurier.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 h 57.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Florian Dreyer

Cécile Mermet Meyer

#### **Motions en suspens :**

- Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, acceptée par le CG lors de la séance du 22 mars 2021, délai de réponse prolongé d'une année.
- Motion du groupe POP relative à l'extinction de l'éclairage nocturne de la commune, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022
- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022